



Informations actualisées et rapports futurs

Rhumatisme articulaire aigu et cardiopathies rhumatismales

Rapport du Directeur général

1. En 2018, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA71.14 sur le rhumatisme articulaire aigu et les cardiopathies rhumatismales, dans laquelle elle a prié le Directeur général, entre autres dispositions, de diriger et de coordonner les efforts mondiaux de lutte contre les cardiopathies rhumatismales. Le Secrétariat a collaboré avec les États Membres et des partenaires internationaux, régionaux et nationaux pour réduire la morbidité et la mortalité importantes associées à ces maladies. Conformément à la résolution WHA71.14, le présent rapport indique les progrès accomplis depuis 2018.

Évaluer l'ampleur et la nature du problème des cardiopathies rhumatismales

2. Une des cibles des objectifs de développement durable est de réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles d'ici à 2030.¹ Les cardiopathies rhumatismales se manifestent généralement durant l'enfance ou l'adolescence. En 2019, elles ont touché au moins 40 millions de personnes, dont un nombre disproportionné de femmes.² En outre, au moins 288 000 décès pourraient leur être attribués.³ Dans les pays où le rhumatisme articulaire aigu et la cardiopathie rhumatismale sont endémiques, cette dernière est la principale cardiopathie observée chez la femme enceinte et se caractérise par un taux de morbidité et de mortalité maternelles et périnatales assez élevé.

Fournir un soutien pour la programmation de la prévention et de la prise en charge des cardiopathies rhumatismales

3. Dans la Région OMS de la Méditerranée orientale, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la résolution WHA71.14, matérialisés notamment par la mise en place d'un cadre d'action régional sur le rhumatisme articulaire aigu et les cardiopathies rhumatismales, que le Comité régional OMS de la Méditerranée orientale a approuvé à sa soixante-sixième session en octobre 2019.⁴

¹ Cible 3.4 : d'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

² Rheumatic heart disease – Level 3 cause. Seattle, Wash.: Institute for Health Metrics and Evaluation (http://www.healthdata.org/results/gbd_summaries/2019/rheumatic-heart-disease-level-3-cause, consulté le 24 février 2021).

³ WHO methods and data sources for country-level causes of death 2000-2019. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2020 (https://www.who.int/docs/default-source/gho-documents/global-health-estimates/ghc2019_cod_methods.pdf?sfvrsn=37bcfac_5, consulté le 24 février 2021).

⁴ Voir la résolution EM/RC66/R.1 (2019).

Avec le soutien des États Membres, le Bureau régional a en outre créé un réseau régional d'experts des cardiopathies rhumatismales, l'objectif étant de favoriser l'élaboration d'orientations techniques et d'accélérer la mise en œuvre du cadre régional dans les pays. Dans la Région OMS du Pacifique occidental – où certains pays et zones connaissent les taux de morbidité liés aux cardiopathies rhumatismales parmi les plus élevés au monde – les Fidji, les Tonga et la Nouvelle-Calédonie ont mis en place des programmes de registres du rhumatisme articulaire aigu et des cardiopathies rhumatismales. Dans d'autres Régions, il a été constaté que le manque de financement, la rareté des données sur la charge de morbidité et l'absence d'orientations techniques et de lignes directrices constituaient des obstacles majeurs, qui entravaient les progrès en matière de lutte contre le rhumatisme articulaire aigu et les cardiopathies rhumatismales.

4. Le Secrétariat est conscient de la nécessité d'apporter un soutien aux pays, afin qu'ils puissent intégrer la question du rhumatisme articulaire aigu et des cardiopathies rhumatismales dans leurs activités de planification de la santé publique. Dans le but de renforcer les orientations normatives, l'OMS élabore une ligne directrice sur la prévention et la prise en charge du rhumatisme articulaire aigu et des cardiopathies rhumatismales, qui devrait être disponible en 2022. Les recommandations figurant dans la ligne directrice permettront aux États Membres d'adopter ou de mettre à jour leurs politiques et directives nationales sur la prévention primaire et secondaire des cardiopathies rhumatismales et sur la lutte contre ces maladies dans les régions où elles sont endémiques, et de renforcer la mise en œuvre des programmes.

5. L'OMS encourage les partenariats internationaux et collabore avec l'UNICEF, la Fédération mondiale du Cœur et Reach sur les activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources. Au sein du Secrétariat, un groupe de travail et des sous-groupes interdépartementaux ont été formés pour conduire les activités, avec la participation de membres du personnel du Siège et des bureaux régionaux.

Faciliter l'accès aux technologies et aux médicaments existants ou nouveaux

6. L'utilisation de benzathine benzylpénicilline est recommandée pour la prévention et la prise en charge des cardiopathies rhumatismales. Cependant, peu de patients en ont besoin et les marges bénéficiaires sont par conséquent faibles, ce qui fait que le médicament n'est pas encore largement distribué. En 2017, le Secrétariat a recommandé que les États Membres assurent un approvisionnement constant en benzathine benzylpénicilline injectable dans les établissements de soins de santé primaires. Le Secrétariat serait par ailleurs tenu de collaborer avec les fabricants de produits pharmaceutiques et les pouvoirs publics pour assurer une offre continue de benzathine benzylpénicilline de qualité garantie et améliorer la régularité de sa mise à disposition au niveau des soins de santé primaires et communautaires dans les pays touchés.¹ Conformément à la résolution WHA71.14, l'OMS, en collaboration avec des partenaires, travaille actuellement avec des fabricants du médicament pour obtenir des produits à base de benzathine benzylpénicilline préqualifiés. En outre, le Secrétariat œuvre à l'élaboration de stratégies visant à créer un marché pour la benzathine benzylpénicilline qui encourage la production par les fabricants et permette aux pays d'obtenir un approvisionnement stable et de qualité garantie.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

7. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =

¹ Voir le document EB141/4.